

ANNEE SCOLAIRE 20 .. /20 ..

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION A L'ECOLE MATERNELLE

Pièces à joindre : * photocopie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant)
* justificatif de domicile de moins de 3 mois

L'ENFANT : Remplir 1 formulaire par enfant

Nom : Prénom : Sexe : M F
 Date de naissance :
 Lieu de naissance (ville/département) :
 Adresse :
 L'enfant réside :
 chez les parents chez la mère chez le père chez les tuteurs

LA FAMILLE

Situation familiale des parents (à entourer):

mariés pacsés vie maritale divorcés séparés

Mère : Autorité parentale Oui Non
 Nom de jeune fille :
 Nom d'usage :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Profession :
 Lieu d'activité :
 Adresse (si différente de l'enfant) :

 N° Tél domicile :
 N° Tél portable :
 N° Tél professionnel :
 Courriel :@.....

Père : Autorité parentale Oui Non
 Nom d'usage :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Lieu de naissance :
 Profession :
 Lieu d'activité :
 Adresse (si différente de l'enfant) :

 N° Tél domicile :
 N° Tél portable :
 N° Tél professionnel :
 Courriel :@.....

Autres : (TUTEUR) : Nom : Prénom:.....
 Adresse :
 N° de Tél : Courriel :@.....

LA FRATRIE : (nom des frères et sœurs scolarisés ou non)

Nom	Prénom	Ecole Fréquentée	Date de naissance

DEROGATIONS :

C'est une procédure d'**exception** qui doit être motivée. Il vous appartient de fournir les justificatifs demandés sur la fiche spéciale "Demande de dérogation de secteur scolaire" disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable sur le site de la ville www.ville-cernay.fr.
 Une commission constituée de l'ensemble des directeurs des écoles de la ville et de l'adjointe aux affaires scolaires, se réunit chaque année au début du mois de mars pour étudier les demandes et décider de la suite à donner, En général l'affectation des élèves se fait au plus près des besoins et des demandes des familles (proximité du domicile, rapprochement de fratrie,...) ainsi qu'en fonction des effectifs des écoles.

Je souhaite demander une dérogation scolaire : Oui Non

Si oui remplir le formulaire de "demande de dérogation de secteur scolaire"

Si votre enfant est gardé par une tierce personne (nounou, grands-parents,....)

Veillez nous fournir les informations suivantes :

Nom de famille de cette personne :Prénom :

Qualité :

Adresse :

ECOLES BILINGUES :

Deux écoles maternelles proposent un cursus bilingue : l'école Saint-Joseph et l'école Les Géraniums

Cursus souhaité : Section monolingue Section bilingue

CAS PARTICULIERS DES ENFANTS DE 2 ANS

L'école maternelle n'est obligatoire **qu'à partir de 3 ans.**

Toutefois certains enfants ayant atteint l'âge de 2 ans peuvent, à condition de remplir les critères mis en place par l'Education Nationale, intégrer une classe de l'école des Hirondelles (Tél : 03 89 75 55 92).

C'est la seule école maternelle de la ville qui offre cette possibilité.

Cette classe "particulière" peut accueillir au maximum 18 enfants venant de toute la commune. Une commission composée de l'Inspectrice de L'Education Nationale se réunit fin juin pour statuer sur des dossiers.

Les inscriptions dans les écoles de la commune ont lieu en 2 temps.

Dépôt de la fiche à la mairie avant la fin du mois de février puis admission dans l'école d'affectation qui vous sera communiqué sur le certificat que vous recevrez et qui sera demandé par les chefs d'établissement.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur cette fiche

Date :

Nom :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont collectées par les services de la Ville de Cernay dans le cadre de ses missions d'intérêt public pour instruire la demande d'inscription scolaire et ne seront exploitées qu'à cette seule fin. Elles sont destinées au service éducation qui est susceptible de les transmettre aux services de l'Education Nationale. Ces données sont conservées par la Ville de Cernay pendant 8 ans à compter du dépôt de la demande. Elles peuvent à tout moment être supprimées ou rectifiées et vous disposez d'un droit de limitation et d'opposition pour motif légitime à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement, sur simple demande adressée par mail (cernay@ville-cernay.fr) ou courrier postal (Mairie de Cernay – 26 rue James Barbier 68700 CERNAY). Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.